

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 41 (1903)
Heft: 52

Artikel: Tome II
Autor: J.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-200704>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Gerre, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.
ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements d'ont des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
Étranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

L'INCENDIE

bambochade en dialecte genevois,
à lire dans

L'ALMANACH DU CONTEUR VAUDOIS
1904.
50 centimes.

Tome II.



La dernière heure va bientôt sonner, de l'année mémorable du Centenaire du canton de Vaud. Nous rentrons dans l'ordre normal, dans le train-train ordinaire de la vie.

A nous, maintenant, de commencer l'histoire du second siècle de notre ère vaudoise. La page est blanche. C'est un grand honneur que celui qui nous échoit de tracer les premières lignes dans ce second livre de notre histoire, livre sacré où plus jamais rien ne s'efface.

A l'heure des événements dont nous venons de célébrer solennellement le centenaire, un cri partait de France, qui eut dans toute l'Europe, dans le monde entier, un écho extraordinaire : *Liberté! Egalité! Fraternité!*

Ces trois mots, désormais inséparables, expression suprême d'aspirations légitimes, longtemps contenues, devenaient un signe de ralliement pour tous ceux qui alors avaient foi en des destinées plus conformes à la dignité humaine, à la raison, à la justice.

Ces trois mots furent aussi la devise des artistes de notre indépendance. Ils sont inscrits sur le drapeau « couleur d'espérance » de la République lémanique. Ils servent de frontispice à l'histoire vaudoise. Le tome I^{er} de cette histoire, dont nous venons de tourner le dernier feuillet, semble avoir été plus spécialement consacré à la conquête de la *Liberté*.

Egalité! Fraternité! allons-nous sans doute inscrire en tête du tome II. C'est là notre tâche. Puissions-nous, dans cent ans, recevoir, de la part de nos petits-neveux, un hommage aussi mérité que celui que nous venons de rendre à nos devanciers.

Car n'oublions pas que, dans cent ans, ce sont nos actes, nos mœurs, nos paroles qui seront évoqués sur la scène de Beaulieu. Agissons de façon à laisser à nos successeurs les éléments d'une commémoration aussi glorieuse et aussi solennelle que celle que nous avons célébrée.

Tels sont les vœux que forme le *Conteur*, au seuil du second siècle de notre ère.

J. M.

César de Saussure chez les Anglais.

La famille de Saussure compte nombre de membres illustres. Son premier représentant dans notre pays est Antoine de Saussure, qui, venu de France, vint se fixer à Lausanne, en 1556, et qui acquit la seigneurie de Vernandessus. Au nombre des descendants d'Antoine figurent : *Jean-Louis*, le colonel, qui se distingua à Villmergen et qui fut créé baron de Bercher par LL. EE. de Berne; le pasteur *Louis-César*, qui assista le major Davel sur l'échafaud de Vidy; *David*, général au service de Hollande; *Victor-Vespasien*, dernier bourguemaître de Lausanne et membre du Sénat helvétique; *Horace-Bénédict*, le célèbre explorateur des Alpes; son fils *Nicolas-Théodore*, un des fondateurs de la physiologie végétale, et sa fille *Albertine* Necker de Saussure, bien connue par ses traités sur l'éducation; le voyageur *César*; *Hippolyte*, préfet à Lausanne; *Victor*, contrôleur des travaux publics du canton de Vaud, et d'autres encore.

César de Saussure a laissé des relations de voyages dont ses descendants directs à la troisième, quatrième et cinquième génération, représentés par l'un d'eux, M. Berthold van Muyden, syndic de Lausanne et président de la Société d'histoire de la Suisse romande, viennent de publier une partie. On lui doit aussi un récit détaillé de la tentative de Davel, qu'utilisa Verdel dans son *Histoire du canton de Vaud*. Né à Lausanne en 1705, César de Saussure quitta cette ville à l'âge de vingt ans, se rendant en Angleterre par l'Allemagne et la Hollande. Après avoir passé quatre ans à Londres, il accompagna à Constantinople lord Kinnoul, nommé ambassadeur du roi d'Angleterre auprès du sultan. Il fut assez longtemps premier secrétaire de ce plénipotentiaire. On le voit ensuite à la cour du prince de Transylvanie, en qualité de gentilhomme des commandements. Il entra à Lausanne en 1736, après avoir visité Malte et Smyrne, et mourut en 1738. Son séjour prolongé en Orient fit que ses amis l'appelaient le *Turc*.

Causeur aimable et spirituel, César de Saussure était fort recherché de la société lausannoise. On aimait à l'entendre parler des pays lointains qu'il avait visités. Comme il écrivait volontiers, il eut l'idée de laisser à ses filles un récit de ses voyages. Son manuscrit forme trois volumes, dont le premier est consacré essentiellement à l'Angleterre, le second et le troisième au Portugal, à Malte et à la Turquie.

Plusieurs personnes me conseillèrent de le faire imprimer, dit-il, mais je n'ai jamais eu la déman-gaison d'augmenter le nombre des mauvais auteurs et des livres ennuyants dont nous sommes inondés.

César de Saussure était trop modeste : son ouvrage est loin d'être « ennuyant » ; il est plein, au contraire, de choses attrayantes, d'un tour savoureux, et ses arrière-petits-en-

* *Lettres et Voyages de Monsieur César de Saussure en Allemagne, en Hollande et en Angleterre, 1725-1729.* — Avec une introduction de B. van Muyden, président de la Société d'histoire de la Suisse romande. — A Lausanne, chez Georges Bridel et Cie. A Paris, chez Fischbacher. A Amsterdam, chez Feikema, Caarelsen et Cie.

fants ont eu mille fois raison de l'exhumer des archives familiales.

Une traduction en anglais des Lettres sur l'Angleterre, faite par Mme Annie van Muyden-Baird, a paru à Londres, en 1902, et y a fait quelque bruit. Le succès de cette publication engagea M. Berthold van Muyden à faire imprimer aussi le texte original des mémoires de son aïeul.

Esprit curieux et observateur, César de Saussure note ce qu'il voit avec discernement et simplicité. Les institutions, les mœurs, la politique, le commerce, l'aspect des rues, les intérieurs, les costumes, les combats de coqs, les voleurs, tout retient son attention. Il s'étend assez longuement sur le dévergondage de la société anglaise durant la première moitié du XVIII^e siècle. Mais ce qui devait frapper surtout le sujet de Leurs Excellences, c'est la tolérance du gouvernement, l'humanité de la justice, le respect des convictions, la liberté individuelle, l'esprit d'initiative, toutes choses que ne connaissaient guère les habitants du Pays de Vaud et qui font des Anglais le peuple le plus heureux de la terre.

Voici, pris entre cent autres, un passage qui donne une idée du progrès des institutions ainsi que de l'esprit pratique des Anglais déjà au commencement du XVIII^e siècle :

Chaque particulier a la commodité de pouvoir mettre sa maison à couvert d'un incendie. Cela vous paraîtra d'abord surprenant. Il me semble vous entendre dire : Quoi ? il a le pouvoir d'empêcher qu'elle ne brûle. Ce n'est pas cela. Je veux dire qu'il peut l'assurer contre les incendies. Toutes les maisons de Londres, ou peu s'en faut, le font. Il y a deux ou trois compagnies d'assurance pour les maisons qui, pour une assez petite somme par an, selon la valeur de la maison, sont obligées de la rebâtir ou de la payer, si elle vient à être brûlée ou démolie pour arrêter l'incendie. Ces compagnies ont à leurs gages un nombre considérable d'hommes, qui sont obligés d'accourir et de travailler pour éteindre le feu. Toutes les maisons assurées ont sur leur façade un placard de cuivre où est gravé leur numéro et l'enseigne ou la marque de la compagnie qui les assure.

Le livre des *Lettres et Voyages de César de Saussure* est plein de renseignements de ce genre, bien plus intéressants pour nous autres Suisses que toutes les descriptions des palais et des divertissements des monarques. Il renferme aussi le récit de quelques aventures assez piquantes.

Le 8 avril 1725, César de Saussure s'embarquait à Yverdon sur un bateau où se trouvaient une vingtaine de passagers, au nombre desquels une Irlandaise, Mme de Joffrey. La plupart de ces voyageurs se rendaient avec lui, par la Thièle, l'Aar et le Rhin, en Allemagne, puis en Hollande. Le 24, tard dans la soirée, ils arrivèrent à Philipsbourg.

... Les portes étaient déjà fermées; nous fûmes obligés de loger dans une gargoille de soldats, où nous ne trouvâmes pour tout appartement qu'un grand poêle. Après un très mauvais souper, on étendit quelques gerbes de paille dans la chambre où nous étions, sur laquelle chacun s'accommoda du mieux qu'il put. Un de nos Messieurs, s'apercevant